

PROCÈS-VERBAL SÉANCE DU 20 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt mars, à dix-huit heures, le COMITE SYNDICAL, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, à la mairie de Terres-de-Haute-Charente, sous la présidence de Monsieur Matthieu LABARUSSIAS.

Date de convocation du Comité Syndical : 11 mars 2025

Présents : MM ROUGIER Guy, MOREAU Mathieu, VOUZELLAUD Raymond, DESVERGNE Manuel, LABARUSSIAS Matthieu, FAUBERT Christian, MAGDZIAK Jean-Michel, BRANDY Daniel, Mme ROULON Agnès

Absent excusé : Mr THYBAUD Laurent

Absents : MM, ALVAREZ Patrick, LIVET Jean-Michel, PLUYAUD Jean-Michel, CHARNEAU Damien, LOISEAU Mickael, FREDAGUE David

Monsieur MAGDZIAK Jean-Michel est élu secrétaire de séance.

Mme DUCHOISELLE Morgane, technicienne rivière du SMACA assiste à la séance.

Nombre de membres en exercice : 15
Présents : 9 – Votants : 8 – Absents excusés : 1 - Absents : 6
Formant la majorité des membres en exercice.

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal du comité syndical du 12 novembre 2024,
- Débat d'orientation budgétaire 2025,
- Programme pluriannuel d'entretien de la Charente- 2^{ème} tranche-demande de subvention,
- Autorisation de demander les subventions de fonctionnement 2025,
- Participation 2025 des Communautés de Communes adhérentes,
- Adhésion au service du CDG RH+

Questions et informations diverses

- Information sur le recrutement d'un technicien(ne) Zone Humide
- Présentation de la stagiaire

Désignation du secrétaire de séance

Conformément à l'article L2121-15 du CGCT, le comité syndical désigne Mr MAGDZIAK Jean-Michel pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Approbation du Procès-Verbal du comité syndical du 12 novembre 2024

Monsieur le Président rappelle que le Procès-Verbal de la séance du 12 novembre 2024 a été adressé à tous les Membres du Conseil Syndical.

Aucune observation n'ayant été formulée, M. LABARUSSIAS Matthieu soumet, alors le Procès-Verbal à l'approbation de l'Assemblée.

Adoption du Procès-Verbal de la séance du conseil syndical du 12 novembre 2024

➤ ***Vote : Unanimité***

DELIBERATIONS

D20/03/25-01 : Débat d'Orientation Budgétaire 2025

Depuis la loi n° 92-125 « Administration Territoriale de la République » du 6 février 1992, la tenue d'un débat d'orientation budgétaire (DOB) s'impose aux collectivités dans un délai de 10 semaines maximum avant le vote du budget primitif pour la maquette M57.

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi « NOTRE », a voulu renforcer la transparence des collectivités territoriales en modifiant les règles relatives au DOB. Le DOB doit faire l'objet d'un rapport comportant des informations listées par la loi (les orientations budgétaires, la structure et la gestion de la dette...). Ce rapport étant le document sur lequel s'appuie le DOB, ces nouvelles dispositions imposent au Président de l'exécutif de la collectivité de le présenter à son organe délibérant.

Le Syndicat Mixte d'Aménagement du bassin de la Charente Amont (SMACA), syndicat mixte fermé depuis le 1er janvier 2018, est composé de 2 communautés de communes comportant chacune d'elle, au moins une commune de plus de 3 500 habitants. Le SMACA doit donc réaliser un débat d'orientation budgétaire et dresser un rapport sur le sujet.

Le rapport est transmis au Préfet et doit être publié.

Ce rapport donne lieu à un débat qui est acté par une délibération spécifique.

Monsieur le Président présente le rapport d'orientation budgétaire de l'exercice 2025 ci-joint à l'assemblée.

Le Comité syndical :

- **PREND ACTE** de la tenue du débat sur les orientations budgétaires pour l'exercice 2025 sur la base du rapport des orientations budgétaires ci-annexé.

D20/03/25-02 : Programme pluriannuel de Gestion 2^{ème} tranche - demande de subvention

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que par délibération en date du 10/10/2022, le Comité syndical a approuvé la réalisation d'un Programme Pluriannuel de Gestion. Ce programme ayant été déclaré d'intérêt général par la préfecture de la Charente et de la haute Vienne par arrêté inter-préfectoral en date du 2 juillet 2024.

En 2025, le SMACA va lancer sa deuxième tranche de travaux.

La seconde tranche de travaux consisterait en :

- La mise en défens des berges
- La mise en place d'abreuvoirs et de zone de passage
- La restauration de la petite continuité écologique
- La restauration des zones piétinées (recharge granulométrique par banquettes)
- La restauration de zones humides se refermant
- La suppression de digues d'ancien plan d'eau
- La gestion de la végétation

A cela s'ajoute la mise en place du marché public avec la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage signée avec Charente eau, et d'éventuelles actions de communication (panneau, prises de vue aérienne).

Les travaux programmés s'élèvent à un montant prévisionnel de 197 844€.

Des subventions pourront être demandées auprès des partenaires financiers pour ces travaux, le plan de financement envisagé pour cette seconde tranche est le suivant :

	Montant HT de la dépenses
Travaux de restauration de cours d'eau et zones humides	160 400€
AMO	2 970€
Communication sur les actions du syndicat	1 500€
Total des actions	164 870€ HT
Participation de l'Agence de l'eau Adour Garonne (50%)	82 435€
Participation de la Région Nouvelle Aquitaine (20%)	32 974€
Participation des départements (10%)	11 420.80€
Reste à la Charge du SMACA (TTC)	71 014.20€

Après en avoir délibéré, le **Comité syndical**, décide :

- **D'ADOPTER** le projet de la seconde tranche de travaux du Programme Pluriannuel de Gestion du SMACA qui s'élève à 197 844€ TTC.
- **DE SOLLICITER** le soutien financier des différents partenaires, dont l'Agence de l'eau Adour Garonne, Région Nouvelle Aquitaine, le département de la Charente et le département de la Haute Vienne ;
- **DE DONNER** pouvoir à son Président pour la signature de toutes les pièces inhérentes aux présentes résolutions.

➤ **Vote : Unanimité**

D20/03/25-03 : Demande des subventions de fonctionnement 2025

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que des aides financières pour l'aménagement et le fonctionnement des postes de chargée de mission rivière/bassin versant, technicien zones humides et secrétaire-comptable peuvent être sollicitées auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne. Le budget prévisionnel pour l'exercice 2025 des techniciens et de la secrétaire comptable est le suivant :

POSTE - DEPENSES	2025
Charges de fonctionnement	HT
Frais de fonctionnement	37 800€
Frais de fonctionnement étude	3 700€
S/TOTAL HT	41 500€
Rémunération personnel	
Dépenses de personnel (techniciens, secrétariat, stagiaire)	81 542.86€
Dépenses de personnel (frais études inventaire zones humides)	16 605.00€
S/TOTAL rémunération	98 147.86
Dépense ponctuelles (site internet)	1 425.60€
TOTAL HT	141 073.46€

L'Agence de l'eau finance les postes de chargée de mission rivière/bassin versant et secrétaire comptable à hauteur de 70%. Le poste de technicien zones humides est financé à 80% pour la partie inventaire et 70% pour les autres missions.

	Somme (€)	Subvention (€)
Frais fonctionnement régie	120 768.46	84 537.922 (70%)
Frais fonctionnement étude	20 305	16 244 (80%)
Total	141 073.46	100 781.922

Après en avoir délibéré, le **Comité syndical décide** :

- **D'ADOPTER** ce plan de financement des postes pour l'exercice 2025 ;
- **DE SOLLICITER** des subventions auprès des divers partenaires financiers dont l'Agence de l'Eau Adour ;
- **DE DONNER** pouvoir à Monsieur le Président pour la signature de toutes les pièces inhérentes aux présentes résolutions.

➤ *Vote : Unanimité*

D20/03/25-04 : Participation 2025 des Communautés de Communes adhérentes

Monsieur le Président rappelle la clé de répartition des charges entre les Communautés de Communes adhérentes au syndicat. Suite à la mise en place du nouveau Programme Pluriannuel de Gestion, d'importants travaux vont avoir lieu sur la période 2024-2028. Afin de pouvoir réaliser les différentes actions du PPG, il convient d'augmenter les montants comme suit :

Communautés de Communes	Pourcentage de la clé de répartition	Montants 2025
CHARENTE LIMOUSINE	86,78 %	104 318.14€
PORTE OCEANE DU LIMOUSIN	13,22 %	15 896.36€
TOTAL	100 %	120 214.50€

Après en avoir délibéré, le **Comité Syndical**,

- **ACCEPTE** les montants de participation proposés à compter de l'année 2024,
- **PRECISE** que chaque Communauté de Communes recevra un titre de recette du montant sollicité,
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Président pour signer les pièces nécessaires à ce dossier.

➤ *Vote : Unanimité*

D20/03/25-05 : Adhésion au service du CDG RH+

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale propose une nouvelle convention de services facultatifs relatifs à l'accompagnement des collectivités dans la gestion de leurs ressources humaines.

Il entend ainsi pouvoir répondre, au-delà de ses missions obligatoires, à des sollicitations ponctuelles de collectivités confrontées à des difficultés diverses ou souhaitant se faire aider pour la conduite de projets divers dans le domaine de la gestion du personnel.

Cette convention structure les solutions d'appuis ponctuels ou d'accompagnements méthodologiques suivantes :

- Prestation de calcul des droits en matière de reprise de services lors de la nomination d'un agent
- Secours ponctuel en matière de paye et de remplacement de secrétaire de mairie

- Tout accompagnement technique
- Conseil en organisation
- Evaluation des Risques Psycho-Sociaux
- Médiation conventionnelle
- Enquête administrative

La convention ci-annexée peut être signée à tout moment mais le fait d'adhérer à celle-ci en amont du besoin permet d'être plus réactif en cas de situation urgente.

En effet, l'adhésion est gratuite, seules les éventuelles prestations sollicitées seront soumises à tarifications telles que détaillées dans ladite convention.

Considérant que notre collectivité pourrait souhaiter recourir aux services proposés par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente dans le cadre de la gestion de son personnel et de ses besoins de conseils ou d'accompagnement.

Après en avoir délibéré, **le Comité Syndical**,

- **DECIDE** d'adhérer à la convention de service « CDGRH+ » du Centre de Gestion ;
- **AUTORISE** le Président à signer la convention de service « CDGRH+ » ci-annexée, avec le Centre de Gestion de la Charente.

➤ **Vote : Unanimité**

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

↳ Information sur le recrutement d'un technicien(ne) Zone Humide

Le recrutement pour le poste de technicien(ne) zones humides est finalisé. L'offre a été diffusée sur différentes plateformes jusqu'au 03 mars 2025.

Le bureau s'est réuni le mardi 04 mars à 16h30 pour effectuer une présélection des candidatures reçues en vue d'un entretien.

Finalement ce sont 3 candidats qui ont participé aux entretiens, le 13 mars 2025.

A l'issue de ces entretiens, il a été décidé de recruter Alice Girard.

Alice sera donc la nouvelle technicienne zones humides à partir du lundi 14 avril 2025.

↳ Présentation de la stagiaire

Noémie est arrivée le 24 février pour effectuer son stage de 6 mois, sur l'état des lieux et le diagnostic des affluents du Transon. Elle s'est présentée au comité et a présenté les objectifs de son stage. Elle a notamment montré l'affiche de communication qu'elle a créé, afin d'informer la population de sa présence sur le terrain. Cette affiche a été distribuée aux communes concernées par l'inventaire (Alloue, Hiesse, Epenède et Pleuville).

↳ Point marché public

Le marché public pour recruter l'entreprise qui fera les travaux sur les trois prochaines années sur la Guerlie est en cours. Le marché a été mis en ligne le 6 mars jusqu'au 14 avril. Ce marché a été rédigé par la technicienne rivière/ bassin versant avec l'aide de l'assistance à maîtrise d'ouvrage de Charente Eau, pour la rédaction des pièces administratives.

Une visite de site est programmée le 27 mars, afin de montrer aux entreprises intéressées plusieurs lieux de travaux de l'année 2025.

Après la fin de la publication, Charente Eau procédera à l'analyse des offres.

➤ **Autres questions :**

- **Question sur l'entretien de la parcelle (étang effacé à Chéronnac)**

Jean Michel Magdziak demande ou en est la réflexion sur le devenir de la parcelle acquise par le SMACA.

→ M le Président répond que cette question est pour le moment en suspens, en attente de l'arrivée de la nouvelle technicienne zones humides. La question de l'entretien par des chèvres est toujours d'actualité.

- Point embâcles

Plusieurs élus demandent si l'entreprise Rivolet va revenir pour enlever des embâcles, encore présents, notamment sur Benest et vers le Pont Sigoulant sur la commune de Terres de Haute Charente.

→ La technicienne rivière/ bassin versant répond que l'entreprise reviendra, car il lui reste environ 10 jours d'intervention sur le syndicat. L'entreprise traitera les derniers points référencés en 2024 et pourra éventuellement traiter d'autres points, dans la limite du budget alloué.

La technicienne et le Président rappelle entre autres que l'enlèvement des embâcles est de la responsabilité des propriétaires riverains.

Le Président rajoute, que le SMACA, n'ayant pas de régie, ne peut intervenir rapidement et comme il le souhaite pour la question des embâcles. Le syndicat intervient donc seulement dans le cas de son programme pluriannuel ou en cas d'urgence (obstruction d'un pont, embâcles près de bâtis ...).

- Question suite travaux de l'appel à projet

Jean Michel Magdziak signale un point qui pose problème ou un passage à gué à été installé dans le cadre de l'appel à projet. Ce passage a été mal positionné car est situé contre le passage busé de la route. Dû à la boue provoquée par le piétinement bovin sur ce passage, cela a déstabilisé le pont qui a dû être repris.

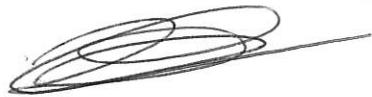
→ Le Président prend note de ce problème et verra s'il est possible qu'une entreprise y réintervienne.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19h30.

RÉCAPITULATIF DES DELIBERATIONS

N° de la délibération	OBJET
D20/03/25-01	Débat d'Orientation Budgétaire 2025
D20/03/25-02	Programme Pluriannuel de Gestion 2ème Tranche – demande de subvention
D20/03/25-03	Demande des subventions de fonctionnement 2025
D20/03/25-04	Participation 2025 des Communautés de Communes adhérentes
D20/03/25-05	Adhésion au service du CDG RH+

SIGNATURES

NOM Prénom	Fonction	Signature
M. LABARUSSIAS Matthieu	Président	
M. MAGDZIAK Jean-Michel	Secrétaire	